

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 décembre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 26.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-six novembre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Sylvie RISSE donne procuration de vote à Madame Julie LINGELSER
Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 6 décembre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 6 décembre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



12. Adhésion à la convention de partenariat 2024-2027 avec l'Eurométropole de Strasbourg – carte « Atout Voir »

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

Mme le Maire informe le conseil municipal que le dispositif de carte « atout voir » de l'Eurométropole de Strasbourg permet à des organismes accueillant des spectacles de proposer un tarif réduit aux détenteurs de carte atout voir (accessible aux 11-25 ans et aux étudiants n'entrant pas dans le dispositif de carte culture, domiciliés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ou fréquentant un établissement scolaire du territoire).

Une convention de partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et les institutions culturelles partenaires couvrant la période de 2024 à 2027 offre aux organismes proposant des tarifs réduits sur présentation de la carte « atout voir » une compensation financière allant jusqu'à 8 € par billet carte atout voir vendu.

Mme le Maire propose au conseil municipal de valider l'adhésion de la commune de Mundolsheim au dispositif dans le cadre de la saison culturelle à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Mundolsheim à la convention de partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- AUTORISE Mme le Maire ou son.s.a représentant.e à signer tout document afférant à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 6 décembre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI